

E2 : COLORATION ET EFFETS DE COULEUR

E2-B : Réalisation d'effets de couleur

CONSIGNES JURYS

Intitulé

La réalisation d'effets de couleurs

Pour le modèle, masculin ou féminin, proposé le candidat, il est demandé :

- une transformation de la totalité de la chevelure. Le résultat, esthétique, devra faire apparaître au minimum trois couleurs. Les techniques doivent obligatoirement faire appel à la couleur d'oxydation et/ou à la décoloration et éventuellement à la coloration semi-permanente,
- une mise en forme mettant en valeur la coloration réalisée.

CONDITIONS

L'intitulé de l'épreuve permet un modèle proposé par le candidat.
Longueur des cheveux : 6 cm au minimum sur un tiers au moins de la tête.
Chevelure naturelle ou préalablement colorée ou décolorée.

En début d'épreuve, la candidat remet au jury :

- la fiche technique complétée, sans rature,
- la fiche « attestation touche d'essai » complétée et signée.

Les fiches ont été envoyées aux candidats par le service des examens avant la date de l'épreuve.

Contenu de la fiche technique

Sur cette fiche, le candidat :

- précise les hauteurs de ton et les reflets qu'il souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure ;
- indique les techniques qu'il mettra en œuvre (balayage, méchage...).

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve :

- en l'absence de modèle,
- en présence d'un modèle non conforme.

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.